

## Avis Financier OBJECTIF PRUDENCE

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **OBJECTIF PRUDENCE (FR0007059712)**, nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) LCL INVESTISSEMENT PRUDENCE géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes :

La gestion du fonds maître LCL INVESTISSEMENT PRUDENCE, est actuellement effectuée à partir d'une sélection d'OPC (toutefois le fonds peut également utiliser des titres vifs et des instruments financiers à terme). A compter du 29 septembre 2025 la sélection d'OPC intégrera un minimum de 75% d'ETF pouvant être gérés de manière active et/ou passive. A cette même date, le fonds maître changera également de dénomination et prendra le nom de LCL PRUDENT ETF SELECT.

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 29 septembre 2025.

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre fonds OBJECTIF PRUDENCE, disponible sur le site internet <https://opc.lcl.fr/>.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.